Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213503279-20251126-2025_11_89_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
01/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	25
Présents	24
Absents représentés	
Absent excusé	1

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six novembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt novembre deux mil vingt-cinq.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, Mme PANNETIER Evelyne, M. MARCHAND Dominique, Mme MIOT Cathy, M. GARDIN Michel, Mme JAMAIN Rozanne, M. BLOUIN Loïc, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, M. DAUMER Alain, Mme COLLIN Anne-Marie, Mme PIROT Sandrine, M. DAUVIER Loïc, Mme DESILLE Nathalie, M. ROULLIT Benjamin, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme GEFFRAULT Laurence, Mme CHARBAUX Delphine, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. PANAGET Thierry, M. GENTILLEAU Damien, M. GILAUX Thierry, Mme BIARDEAU Anne-Sophie ;

Absent(s) : M. CHARLIER Thierry ;

Secrétaire de séance : M. MONLIBERT Eric ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*24*	*0*	*0*	*0*

2025-11-89 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC - Convention de gestion de l'espace naturel de " Pas Davy " avec le Pays de Châteaugiron Communauté

Rapporteur : Cathy MIOT

Les espaces naturels constituent des sites fragiles d'intérêt certain, abritant une faune et une flore remarquable et à ce titre, ces espaces méritent d'être conservés et protégés.

Le Pays de Châteaugiron Communauté est gestionnaire des sites naturels depuis 2011 dont l'espace naturel Pas Davy sur la commune de Servon-sur-Vilaine pour lequel il propose un renouvellement de convention de gestion.

La nouvelle convention permet :

- De contribuer à la restauration et à la préservation du site de Pas Davy,
- De mettre en place une gestion du site respectueuse de la richesse écologique, patrimoniale et paysagère qui lui est propre,
- De valoriser le site pour un accueil raisonné du public et une sensibilisation du patrimoine naturel, compatible avec la notion de protection de l'espace naturel.

A ce titre, la communauté de communes met en œuvre les moyens nécessaires à la gestion et à l'entretien du site de Pas Davy. Elle assure l'entretien, la surveillance (visite hebdomadaire), la mise en valeur du site et le suivi de son évolution. Elle s'engage à maintenir les usages du site, en concertation avec la commune de Servon-sur-Vilaine.

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213503279-20251126-2025_11_89_2-DE

Un comité de pilotage commun pour l'ensemble des espaces naturels d'intérêt communautaire déjà constitué, se réunira à minima une fois par an pour faire le bilan des actions engagées et à prévoir.

La convention est établie pour une durée de 5 ans, renouvelable une fois par tacite reconduction. Elle est accompagnée d'un plan périmétral du site (annexes 2).

Vu l'avis favorable de la Commission Espace public, environnement et réseaux en date du 13 octobre 2025,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'APPROUVER la convention de gestion du site naturel de Pas Davy établie par le Pays de Châteaugiron Communauté ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,
Monsieur Eric MONLIBERT